



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le mardi 21 mai 2024, à 18 h 45** au bureau municipal sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, et la greffière trésorière adjointe madame Julie Gervais sont présentes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Autorisation signature – Lettre d’entente numéro 18**
3. **Autorisation signature – Convention collective 2024-2028**
4. **Modification – Taux des cadres**
5. **Période de questions**
6. **Levée de l’assemblée.**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 :49.

La conseillère Vanessa Chapman déclare un intérêt et se retire

2. Autorisation signature – Lettre d’entente numéro 18

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d’une (1) lettre d’entente avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d’accepter le contenu de la lettre d’entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l’entente numéro 18.

D’autoriser le maire Monsieur Denis Savage et la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ledit document.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Vanessa Chapman reprend son siège

La conseillère Samantha Hartwell déclare un intérêt et se retire.

3. Autorisation signature – Convention collective 2024-2028

ATTENDU QUE la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN est échue depuis le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QU’IL y a lieu de renouveler, après entente entre les parties, la convention collective qui lie le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN ;

2024-05-114

2024-05-115



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Denis Savage, et la Directrice générale/greffière-trésorière, madame Louise Brière, à signer pour et au nom de la municipalité de Bury, la convention collective 2024-2028 entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN et la Municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Samantha Hartwell reprend son siège

4. Modification – Taux des cadres

2024-05-116

ATTENDU QUE la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN 2024-2028, a été adoptée ;

ATTENDU QU'afin de s'arrimer à l'augmentation octroyée aux employés, il s'avère nécessaire de réviser à la baisse le taux d'écart salarial des employés cadres;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'accepter le nouveau taux de 11.50% octroyée à la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière et greffière-trésorière adjointe Mme Julie Gervais, selon les modalités précisées au deux (2) contrats.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Période de Questions

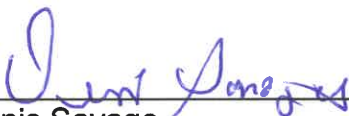
Aucunes questions

7. Levée de l'assemblée

2024-05-117

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 19h53

Signé ce 22 mai 2024.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière